



PROGRAMME D'APPUI AU COMMERCE ET A L'INTEGRATION REGIONALE (PACIR)

Un programme financé par l'Union européenne

CÔTE D'IVOIRE : PERSPECTIVES DES ENTREPRISES SUR LES MESURES NON TARIFAIRES

SYNTHÈSE PRÉLIMINAIRE – CÔTE D'IVOIRE, MARS 2013

La synthèse suivante présente les premiers résultats de l'enquête du Centre du commerce international (ITC) sur les mesures non tarifaires en Côte d'Ivoire. Cette enquête a été mise en œuvre dans le cadre du programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale pour la Côte d'Ivoire (PACIR) avec la collaboration du Ministère du Commerce. L'enquête, conduite par le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), souhaite apporter de nouveaux éléments à la compréhension des MNT auxquelles fait face le secteur privé et espère contribuer ainsi à l'amélioration de l'environnement commercial en Côte d'Ivoire. Les résultats de cette enquête seront présentés dans leur intégralité dans le rapport « Côte d'Ivoire : perspectives des entreprises sur les mesures non tarifaires » qui est en cours d'élaboration et qui prendra en compte les résultats des discussions qui auront lieu lors de la Réunion de concertation sur l'intégration économique régionale de la Côte d'Ivoire qui se tiendra le 26 et 27 mars 2013 à Abidjan.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre du commerce international (ITC) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

INTRODUCTION

Ces dernières décennies ont vu la conclusion d'un nombre important de négociations commerciales multilatérales, régionales et bilatérales qui ont contribué à une réduction historique des mesures de protection tarifaire. Dans le même temps, d'autres facteurs se sont montrés plus contraignants pour les entreprises exportatrices et importatrices, notamment celles des pays en développement. En particulier, les mesures non tarifaires (MNT), moins visibles mais plus complexes que les mesures tarifaires, inquiètent de plus en plus les entreprises ainsi que les responsables des politiques commerciales. Les MNT concernent un large éventail de règlements qui varient selon les produits et les pays et qui changent fréquemment. Il est aujourd'hui difficile pour les entreprises de se conformer aux MNT car elles n'ont pas toujours accès à suffisamment d'information ni ne disposent des capacités et installations nécessaires pour satisfaire aux exigences complexes qu'elles représentent.

Le point de vue du secteur privé est indispensable à l'identification et à la définition des stratégies et des politiques nationales qui permettent d'aborder et de surmonter les obstacles au commerce. Les exportateurs et les importateurs rencontrent quotidiennement des MNT et connaissent mieux que quiconque les défis et les problèmes particuliers qui y sont liés. La connaissance et la compréhension des problèmes que rencontrent les entreprises permettront aux décideurs politiques de mieux définir les besoins d'action et de développement des capacités, notamment dans le domaine des règlements techniques, des règlements sanitaires et phytosanitaires et de l'évaluation de la conformité, ainsi que de mieux cibler l'assistance technique.

Le rapport du Centre du Commerce International (ITC) utilise une approche dite d'évaluation directe, à travers une enquête auprès des entreprises sur les MNT qu'elles rencontrent dans leur activité journalière. L'ITC souhaite ainsi répondre au besoin d'information et de transparence sur les MNT en aidant les pays à identifier et à mieux comprendre les obstacles au commerce auxquels leur secteur privé fait face. L'enquête de l'ITC se fonde sur une classification internationale des MNT et utilise une méthodologie globale qui a été testée dans six pays pendant une phase expérimentale entre 2008 et 2009. Depuis, l'enquête a été réalisée dans de nombreux pays, parmi lesquels des pays catégorisés comme « moins avancés », des pays enclavés, des pays d'Afrique sub-saharienne, et des petits états insulaires en développement. Le projet vise à réaliser des enquêtes auprès des entreprises de 30 pays d'ici 2013.

L'enquête en Côte d'Ivoire fut lancée en avril 2012 et mise en œuvre par le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (*BNETD*) dans le cadre du programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale pour la Côte d'Ivoire (*PACIR*) et avec la collaboration du Ministère du Commerce. Le rapport a été réalisé par M. GNAMIEN Guillaume, Directeur du Département des Etudes Economiques et Financières du BNETD.

1. MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE ITC

Les enquêtes de l'ITC sont basées sur une méthodologie globale constituée d'une partie fondamentale commune à tous les pays et d'une partie spécifique au pays. Ceci permet une certaine flexibilité afin de répondre aux exigences et aux besoins spécifiques de chaque pays participant. Les aspects et particularités méthodologiques sont discutés avec les partenaires locaux avant la mise en œuvre de l'enquête.

L'enquête est réalisée en deux étapes. Dans un premier temps, des entretiens téléphoniques de filtrage sont réalisés avec l'ensemble des entreprises de l'échantillon afin d'identifier celles qui rencontrent des obstacles liés aux MNT. Dans un deuxième temps, les entreprises qui ont rapporté, lors de l'entretien téléphonique, faire face à des obstacles au commerce sont interrogées sur les détails de ces obstacles au cours d'entretiens en face-à-face. La sélection des entreprises pour les entretiens téléphoniques se fait à partir d'un échantillon aléatoire stratifié selon les secteurs car le type et la fréquence des MNT rencontrées sont souvent spécifiques aux produits exportés et importés. L'enquête porte sur l'ensemble des secteurs à l'exportation et à l'importation, à l'exception des services, des minerais et des armes.

Par la suite, les données de l'enquête sont analysées afin d'étudier la fréquence et la couverture statistique des résultats selon différentes dimensions, dont les produits, les secteurs, les MNT et les diverses caractéristiques des entreprises interviewées (par exemple la taille ou la part de propriété étrangère). Pour identifier les MNT, l'ITC utilise une classification internationale qui a été adaptée à la dimension entrepreneuriale de l'enquête. Celle-ci distingue les mesures à l'importation de celles à l'exportation. En outre, parmi les mesures à l'importation, elle distingue les mesures techniques des mesures non techniques. Les mesures techniques font référence aux exigences spécifiques aux produits et incluent également les procédures d'évaluation de la conformité. Elles incluent notamment les mesures

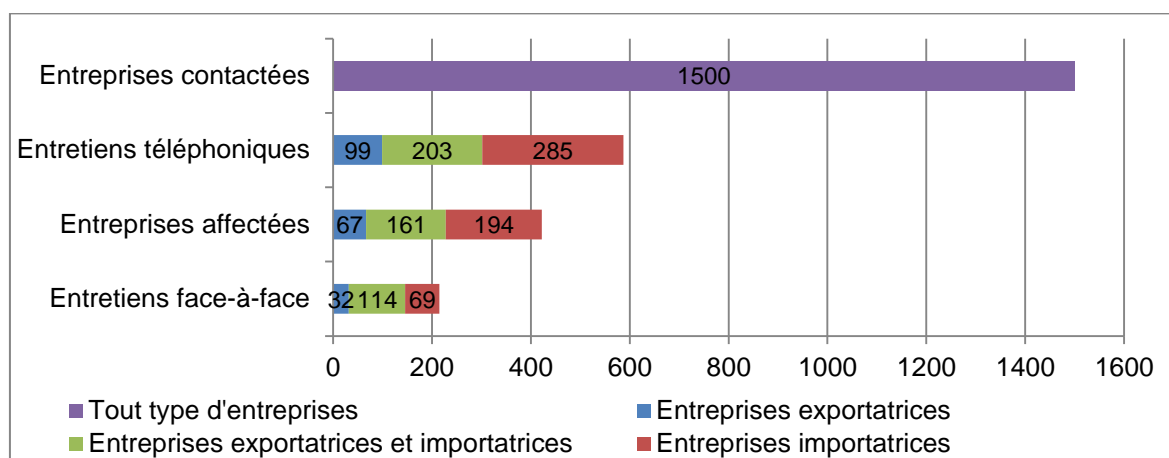
sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC). Les mesures non techniques correspondent, quant à elles, à toutes les autres mesures qui ne portent pas sur les caractéristiques des produits mais règlementent les échanges commerciaux. Elles comprennent principalement les redevances, taxes et autres mesures para-tarifaires, les mesures de contrôle quantitatif, les mesures d'inspection avant expédition, les règles d'origine, les mesures financières ou encore les mesures de contrôle des prix. En plus des mesures non tarifaires imposées par les gouvernements, l'enquête identifie les obstacles procéduraux (OP) qui y sont liés, ainsi que les obstacles relatifs à l'environnement des affaires, permettant ainsi d'apporter une vision complète des problèmes rencontrés par les entreprises.

2. MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE EN CÔTE D'IVOIRE

En Côte d'Ivoire, l'ITC a collaboré avec le BNETD, en charge de mener les entretiens auprès des entreprises. L'enquête s'est déroulée d'avril à octobre 2012 et a porté sur l'ensemble des secteurs d'activité, avec une attention particulière sur les produits clés de l'agroalimentaire.

L'échantillon d'entreprises a été constitué à partir de répertoires provenant notamment de l'Association pour la Promotion des Exportations de la Côte d'Ivoire (APEXCI), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Ivoire (CCI-CI). Parmi les 1500 entreprises contactées, 587 (dont 302 exportatrices) ont participé à un entretien téléphonique dans un premier temps et 215 (dont 146 exportatrices) ont été interviewées en face-à-face dans un second temps (Figure 1).

Figure 1. Participation des entreprises à l'enquête



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

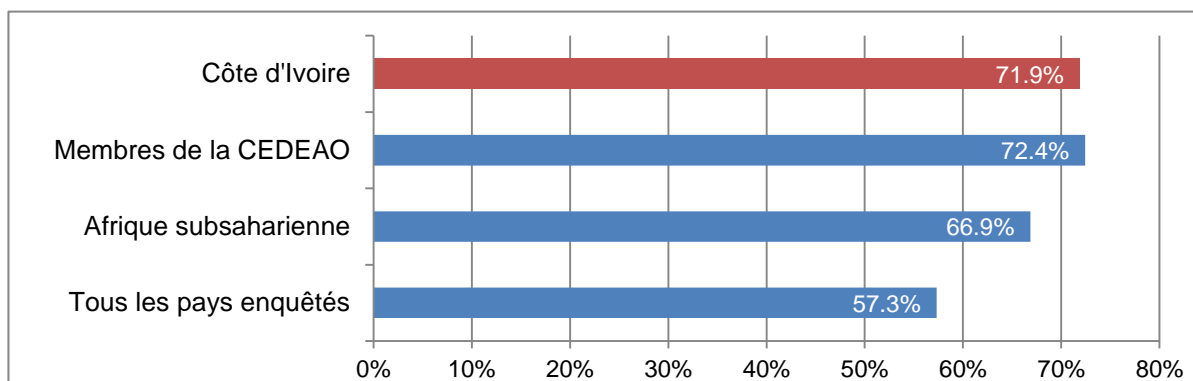
Le taux de participation aux entretiens téléphoniques est de 39%. Et plus de la moitié des entreprises interviewées par téléphone, faisant partie de la population cible et rencontrant des obstacles au commerce ont participé aux entretiens en face-à-face.

Plus de la moitié des entreprises interviewées sont exportatrices, dont 50% dans le secteur agricole. Ce secteur contribue pour une part importante aux exportations ivoiriennes (85%). La majorité des entreprises exportatrices interviewées (60%) sont des petites ou moyennes entreprises (PME) et ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 millions de dollars américains. Plus de 90% d'entre elles sont localisées dans l'agglomération abidjanaise, capitale et centre économique et financier du pays. La plupart de ces entreprises exportatrices ont plus de cinq années d'existence. Enfin l'échantillon comprend non seulement des entreprises exportatrices et/ou importatrices qui produisent leurs biens, mais aussi des entreprises transitaires. Les réponses de ces dernières permettent de compléter le témoignage des entreprises productrices dans la mesure où les activités concernent principalement les procédures d'exportation et/ou d'importation.

3. PERCEPTION GÉNÉRALE DES MESURES NON TARIFAIRES

Les entretiens téléphoniques révèlent qu'environ 72% des entreprises ivoiriennes interviewées font face à des MNT contraignantes et autres obstacles au commerce. Cette proportion est comparable à la moyenne des entreprises affectées de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), mais elle est supérieure à celle de l'ensemble des pays enquêtés (Figure). Cette proportion varie toutefois selon l'activité, le secteur et les caractéristiques des entreprises. En outre, les exportations semblent légèrement moins affectées par les MNT que les importations.

Figure 2. Part des entreprises affectées par des MNT contraignantes ou d'autres obstacles au commerce dans les pays enquêtés^{1/}



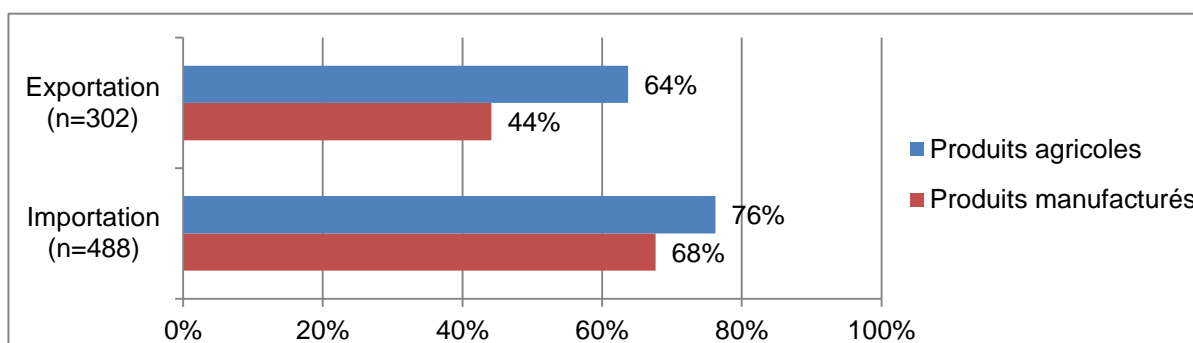
Source : Enquêtes de l'ITC sur les MNT, 2009-2012.

1/ Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Egypte, Guinée, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Maroc, Territoire palestinien occ., Paraguay, Pérou, Rwanda, Sénégal, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay.

À l'exportation, les grandes entreprises (de plus de 100 salariés) sont davantage affectées par des MNT contraignantes (69%) que les PME (49%). En effet, les grandes entreprises semblent pâtir de la diversité et du nombre de produits qu'elles exportent, les rendant ainsi plus exposées aux complications que peuvent représenter les MNT. Aussi, les entreprises exportatrices de l'agglomération d'Abidjan sont proportionnellement moins confrontées aux MNT contraignantes (53%) que celles des autres régions de la Côte d'Ivoire (70%), qui peuvent notamment souffrir du manque d'infrastructures logistiques et administratives.

L'enquête révèle également que la perception des MNT est étroitement liée aux secteurs d'activité des entreprises. Les produits agricoles, notamment les aliments frais et les matières premières, sont nettement plus affectés par des obstacles au commerce que les produits manufacturés (Figure 3). Ceci s'explique par les différents types de réglementation qui régissent ces deux secteurs : les produits agricoles et alimentaires sont plus souvent soumis à des exigences et des contrôles que les produits manufacturés en raison du risque qu'ils peuvent représenter pour la santé humaine. Cela est particulièrement vrai pour les réglementations de l'Union Européenne qui représente la première région importatrice de produits agricoles ivoiriens. Les entreprises ivoiriennes exportant vers l'UE sont cependant proportionnellement plus affectées par des MNT contraignantes que celles qui exportent vers la CEDEAO.

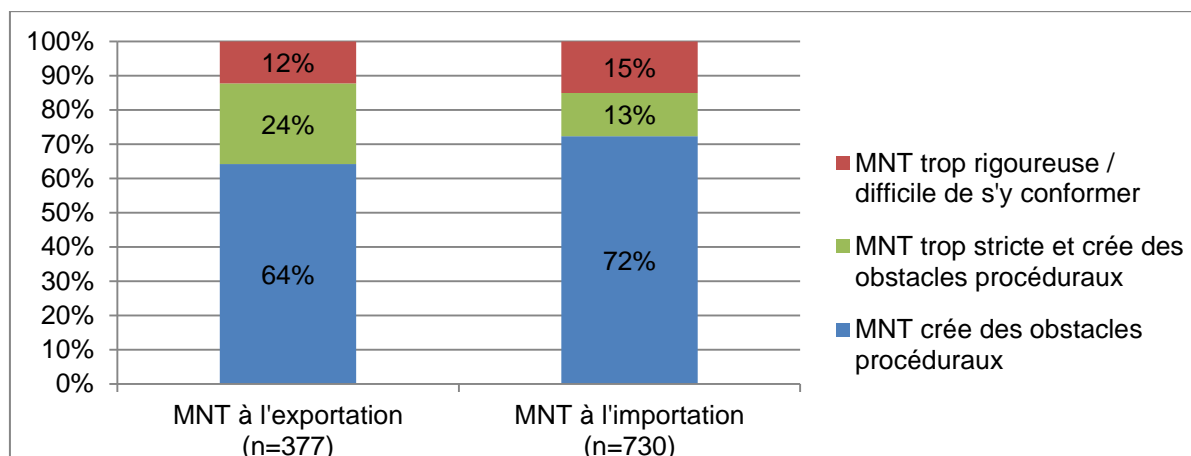
Figure 3. Part des entreprises affectées par des MNT contraignantes, selon le secteur



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Les MNT auxquelles les entreprises doivent se conformer peuvent être contraignantes pour deux raisons. Les mesures peuvent, non seulement être trop strictes en elles-mêmes, mais elles peuvent aussi causer des obstacles procéduraux dans la mesure où les procédures qui sont liées à ces MNT représentent une contrainte. Les exportateurs ivoiriens indiquent qu'environ 12% des mesures non tarifaires sont trop rigoureuses, 64% sont trop contraignantes en raison des obstacles procéduraux qui y sont liés, et 24% sont à la fois trop contraignantes et trop rigoureuses (Figure). Aussi bien les MNT appliquées par les pays partenaires que les règlements nationaux semblent peu stricts en eux-mêmes, mais ils sont surtout susceptibles de créer des obstacles procéduraux.

Figure 4. Type d'obstacles relatifs aux MNT



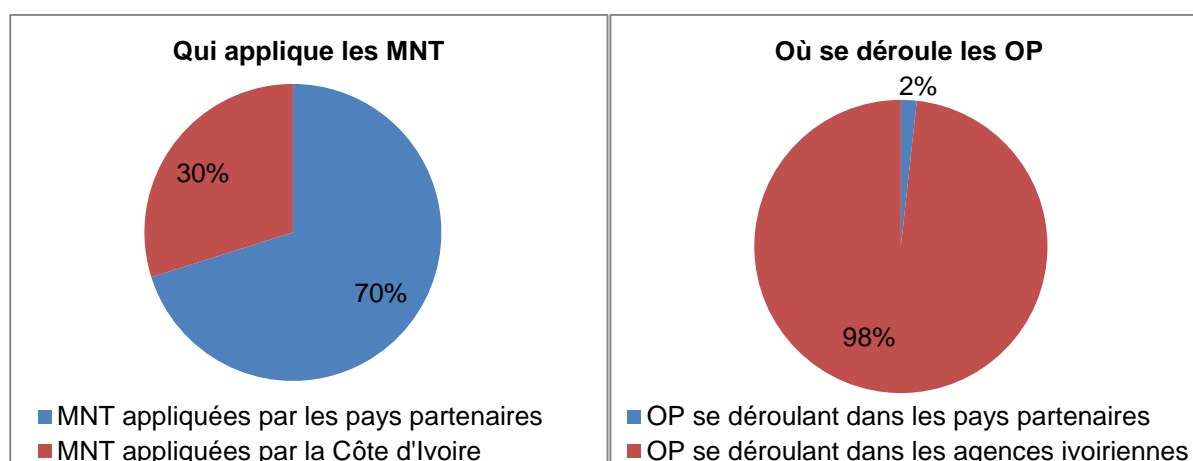
Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

À l'importation, globalement la part des entreprises affectées par des MNT contraignantes et d'autres obstacles au commerce est plus importante que pour les exportations, aussi bien pour les grandes entreprises (74%) que pour les PME (69%). Les MNT contraignantes touchent indifféremment les entreprises importatrices situées à Abidjan ou dans les autres régions.

La part des entreprises affectées varie selon les secteurs, et encore une fois les produits agricoles sont davantage touchés par les MNT à l'importation que les produits manufacturés (Figure 3). Le bois et ses dérivés semblent particulièrement touchés (88%). Les MNT rencontrées par les importateurs sont presque exclusivement imposées par la Côte d'Ivoire. Seulement 15% des MNT sont perçues comme contraignantes en raison de leur rigueur, 72% en raison des procédures qui y sont liées, et 13% pour les deux raisons à la fois.

4. OBSTACLES NON TARIFAIRES AUX EXPORTATIONS IVOIRIENNES

A l'exportation, 70% des MNT contraignantes sont des règlements étrangers appliqués par les pays partenaires, et 30% relèvent des règlements nationaux, appliquées par les autorités ivoiriennes (Figure 5). Ces mesures sont souvent spécifiques au secteur, même si certaines exigences nationales concernent toutes les marchandises exportées. Les règlements étrangers reflètent, d'une part, la volonté de certifier l'origine des produits entrants, et d'assurer leur qualité et leur non-dangerosité. Les règlements ivoiriens renvoient, d'autre part, à la nécessité de contrôler les marchandises sortantes et de préserver certaines ressources. Malgré des objectifs souvent légitimes, les règlements étrangers et nationaux représentent cependant des obstacles importants pour les exportations du pays et occasionnent des obstacles procéduraux, qui se déroulent presque exclusivement en Côte d'Ivoire.

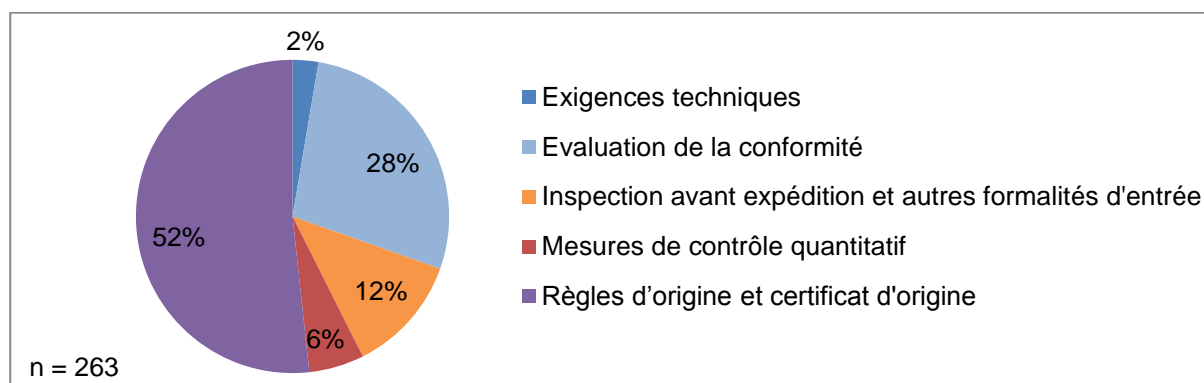
Figure 5. Origine des MNT contraignantes et des obstacles procéduraux (OP)

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

a. Mesures non tarifaires appliquées par les pays partenaires et obstacles y étant relatifs

Plus de trois-quarts des MNT appliquées par les pays partenaires concernent les règles d'origine ou des procédures d'évaluation de la conformité (Figure). Les exigences relatives aux **règles d'origine** (52% des cas rapportés) constituent le principal groupe de MNT le plus contraignant rencontré par les exportateurs dans les pays partenaires. Elles correspondent à des mesures non-techniques et concernent essentiellement les produits manufacturés (produits chimiques et textiles/habillement notamment), même si les produits agricoles (produits en bois principalement) sont également affectés par ces mesures. Les exportateurs relèvent des obstacles procéduraux, notamment des retards en Côte d'Ivoire, dont la responsabilité est souvent attribuée aux ministères chargés du Commerce et de l'Agriculture et aux administrations douanières.

Les exigences relatives à l'**évaluation de la conformité** (28% des cas rapportés) portent principalement sur l'analyse et la certification des produits, ainsi que leur traçabilité. Ces MNT touchent essentiellement les produits agricoles et plus particulièrement le cacao, le café et les produits en bois. Elles sont généralement appliquées pour la protection des consommateurs, de la faune, de la flore et de l'environnement. Ces règlements sont principalement appliqués par l'UE et les Etats-Unis d'Amérique. Parmi les problèmes majeurs relatifs à l'application de ces règlements, on retient les retards de mise en œuvre, les paiements informels lors des analyses, et le manque d'installations en Côte d'Ivoire pour se conformer aux exigences. Ces obstacles procéduraux sont souvent le fait du ministère de l'Agriculture et des douanes.

Figure 6. Principales MNT contraignantes appliquées les pays partenaires

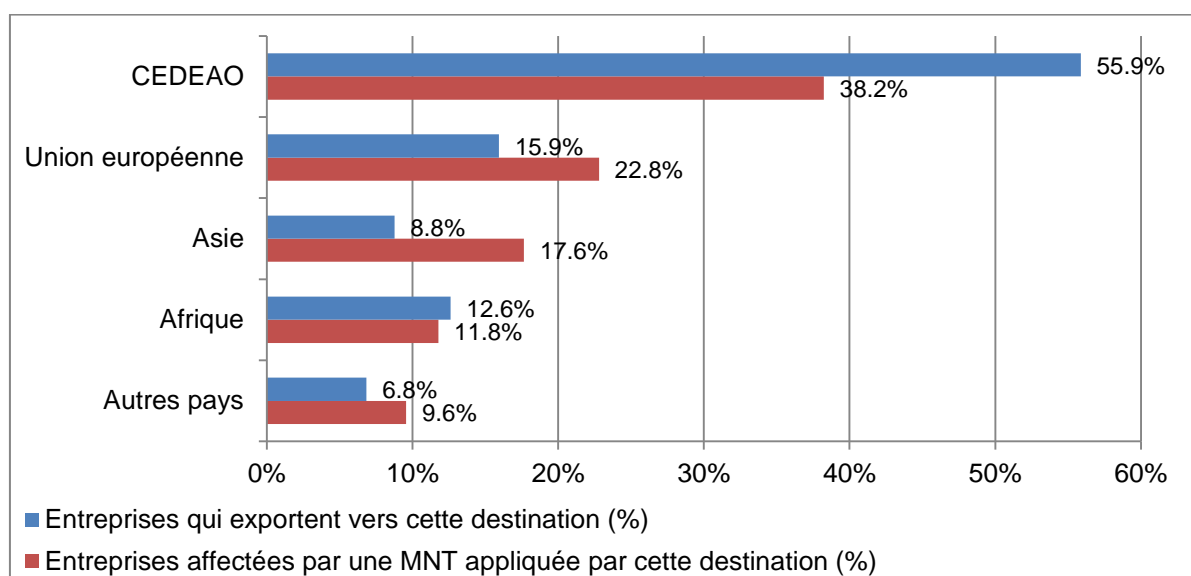
Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Les entreprises ont également rapporté être soumises à **des inspections physiques et des contrôles de marchandises** (12% des cas rapportés), qui sont généralement mises en œuvre afin de vérifier la conformité des expéditions vis-à-vis des dossiers administratifs qui y sont joints, et qui entravent les exportations. Elles s'appliquent aux produits agricoles et plus particulièrement le cacao et le café. Les

exportateurs de produits agricoles jugent les délais trop courts pour appliquer ces règlements. D'autre part, les exportations sont également affectées par **des mesures de contrôle quantitatif** (6% des cas rapportés) qui émanent des pays de la CEDEAO. Il existe notamment des contingents bilatéraux dans le secteur agricole, plus particulièrement pour le chocolat et ses dérivés ; et des interdictions totales pour certains produits manufacturés, comme les tissus.

D'une manière générale, les exportations de produits agricoles font face à des MNT appliquées par des pays de l'UE, notamment la France, les Pays-Bas et l'Italie, alors que les exportations de produits manufacturés rencontrent davantage d'obstacles sur les marchés de la CEDEAO. Ces deux régions sont les premières destinations des produits agricoles ivoiriens pour la CEDEAO et l'UE ; et des produits manufacturés pour la CEDEAO. Toutefois, les règlements de l'UE appliqués à tous les secteurs confondus, sont plus contraignants que les règlements de la CEDEAO, et plus généralement que ceux des partenaires africains, proportionnellement aux exportations vers ces différentes régions (Figure 7). Cette différence provient notamment des contraintes rencontrées sur ces deux marchés. Alors que les exportations de produits agricoles sont largement entravées par les exigences européennes de conformité, les exportations de produits manufacturés pâtissent des règles et certificat d'origine qui sont exigés par les partenaires de la CEDEAO.

Figure 7. Destinations des exportations et origines des MNT contraignantes



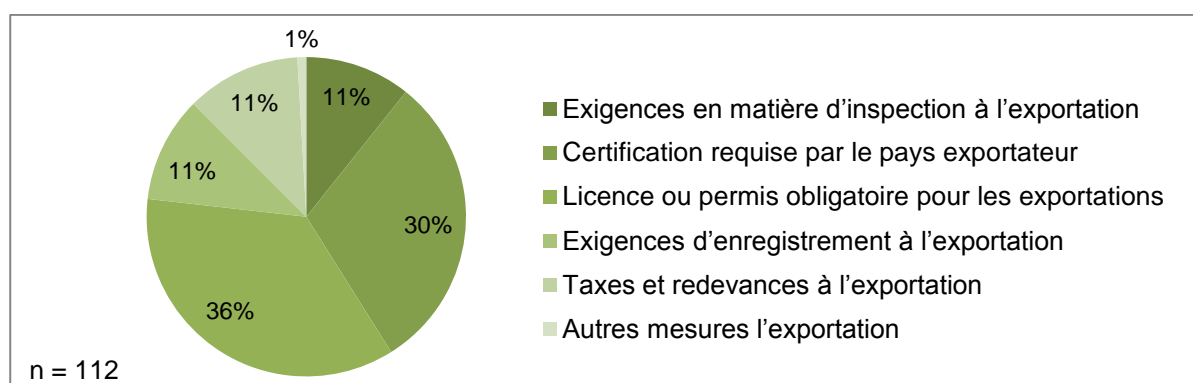
Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

b. Mesures non tarifaires appliquées par la Côte d'Ivoire et obstacles y étant relatifs

Les MNT appliquées par les autorités ivoiriennes représentent 30% des cas de mesures contraignantes rencontrées par les exportateurs. Elles concernent en majorité des mesures techniques et quantitatives à l'exportation (Figure 8).

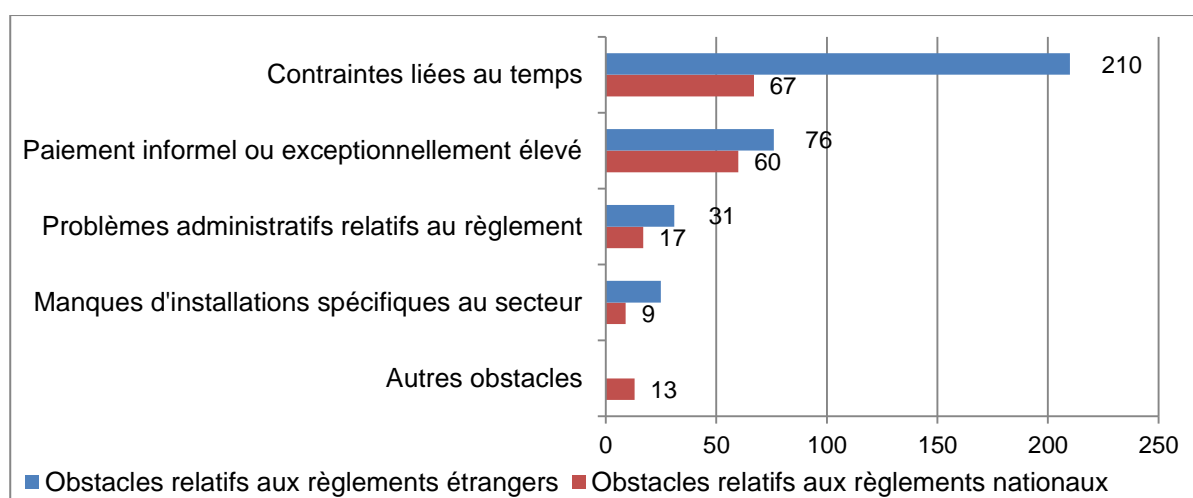
Les exportations sont en premier lieu affectées par des exigences de **licences ou permis pour les exportations** (36% des cas rapportés) qui touchent aussi bien les produits manufacturés que les produits agricoles. Elles impliquent des procédures administratives qui sont jugées trop lourdes et trop lentes par les exportateurs.

Les **procédures nationales en matière de certification** (30% des cas rapportés), d'autre part, sont mises en œuvre afin de contrôler la conformité des produits sortants. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, il s'agit essentiellement de certificats sanitaires et phytosanitaires. Ces exigences pèsent particulièrement sur les exportateurs de produits agricoles qui se plaignent des retards et des frais et charges exceptionnellement élevés que cela occasionne. Enfin, les collectivités locales imposent des **mesures d'enregistrement** (11% des cas rapportés) et **d'inspection à l'exportation** (11% des cas rapportés), ainsi que certaines **redevances** (11% des cas rapportés).

Figure 8. Principales MNT contraignantes appliquées par la Côte d'Ivoire

Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Au-delà des règlements imposés par les autorités locales, la plupart des obstacles procéduraux se déroulent en Côte d'Ivoire. Les résultats de l'enquête indiquent qu'une quasi-totalité (98%) des obstacles procéduraux est rencontrée au niveau des établissements publics ivoiriens qui veillent à l'application des MNT nationales comme étrangères. Les contraintes liées au temps et les frais additionnels « informels » ou exceptionnellement élevés pour le traitement des dossiers constituent des blocages dans la fluidité des échanges (**Figure**). Les opérateurs indiquent également souffrir de problèmes administratifs, notamment dus à la multiplicité des documents à fournir pour répondre aux exigences d'exportation. Enfin, le manque d'installations spécifiques au secteur requises pour les certifications de produits constitue une entrave pour les exportateurs ivoiriens.

Figure 9. Obstacles procéduraux aux exportations, en Côte d'Ivoire

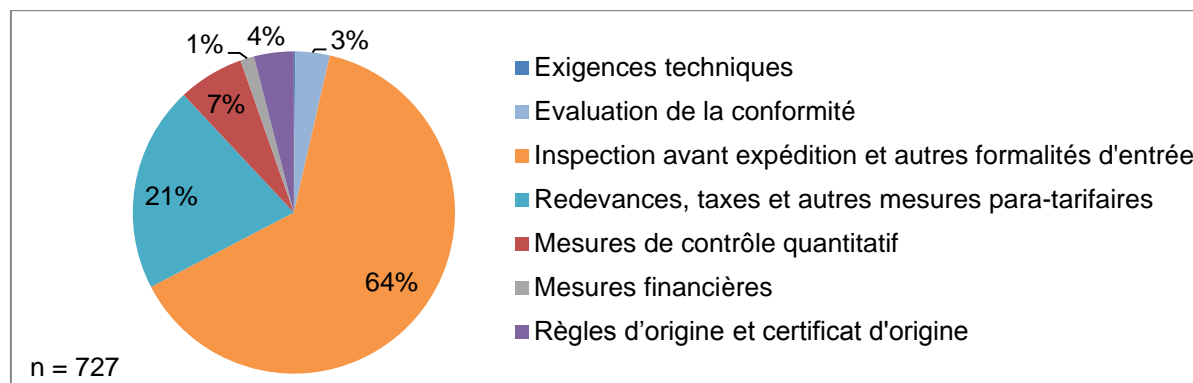
Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

Les Douanes sont l'institution la plus souvent indexée par les entreprises comme étant source d'obstacles. Des retards, des paiements informels et des problèmes administratifs ont été observés au niveau de ces services. Les exportateurs de produits agricoles se sont également plaints de ces mêmes obstacles procéduraux et du manque d'installations spécifiques adaptées aux contrôles des produits au niveau du ministère de l'Agriculture. Enfin les entreprises de produits manufacturés regroupent nombre de plaintes vis-à-vis du ministère du Commerce, notamment pour cause de retard dans l'application des règlements exigés.

5. OBSTACLES NON TARIFAIRES AUX IMPORTATIONS IVOIRIENNES

A l'importation, les MNT appliquées par la Côte d'Ivoire sont prédominantes (plus de 99%) et concernent, en particulier, les produits manufacturés (81% des cas rapportés). Il s'agit principalement d'inspection et de contrôle des marchandises, ainsi que de redevances ou taxes à l'importation (Figure 10).

Figure 10. Principales MNT nationales contraignantes rencontrées par les importateurs



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

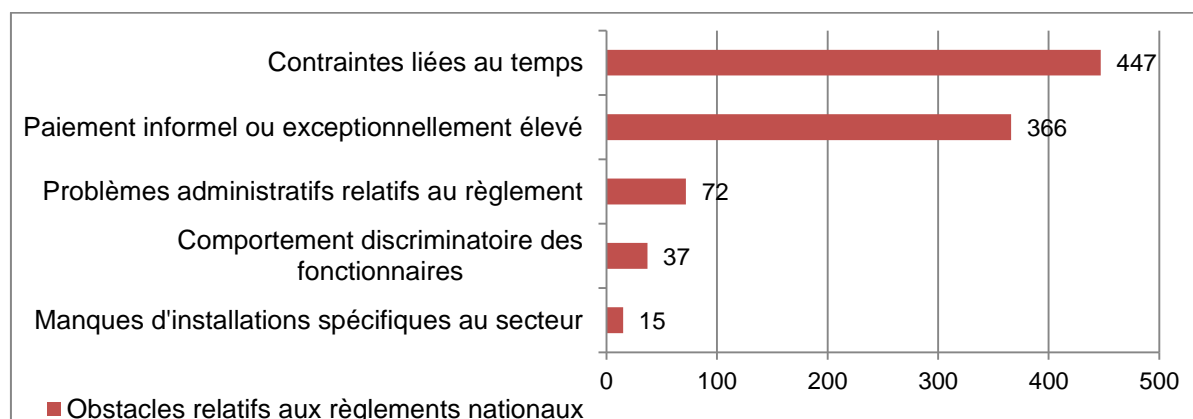
L'inspection des marchandises avant expédition est l'une des mesures non tarifaires les plus évoquées pour expliquer les problèmes rencontrés par les importateurs interrogés (64% des cas rapportés). Elle concerne les procédures de vérification, de chargement, de suivi et de contrôle des marchandises avant et à l'entrée des frontières ivoiriennes. Ces contrôles et inspections portent sur tous les types de produits, agricoles et manufacturés, et ont généralement lieu au niveau des services des douanes et du Bureau Veritas de Côte d'Ivoire (BIVAC). Les procédures mises en œuvre sont jugées lentes et entraînent des frais et charges exceptionnellement élevés qui pénalisent l'activité des entreprises importatrices qui attendent plusieurs jours pour obtenir leurs produits.

Les redevances, taxes et autres mesures para-tarifaires constituent la deuxième catégorie de MNT les plus contraignantes à l'importation et représentent 21% des cas. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, il s'agit principalement de l'évaluation en douane qui consiste à fixer la valeur en douane des biens importés. Cette mesure est jugée, par les exportateurs, trop stricte en soi, et excessivement coûteuse.

D'autre part, les entreprises ont également rapportés que **les mesures de contrôle quantitatif** (7% des cas rapportés), notamment l'obligation d'obtenir une autorisation d'importation spéciale auprès du ministère du Commerce, pouvaient également représenter une entrave aux importations. Ces mesures entraînent des retards et des difficultés avec la traduction de documents dans d'autres langues.

L'essentiel des obstacles procéduraux rapportés par les importateurs a lieu en Côte d'Ivoire (93%). Ces obstacles sont liés principalement aux procédures d'inspection et de contrôle des marchandises, qui sont généralement réalisées par les douanes. Parmi les entreprises importatrices sondées, nombreuses sont celles qui rapportent que ces procédures douanières sont trop lentes et à l'origine de frais et charges exceptionnellement élevés (Figure 11).

Figure 11. Obstacles procéduraux aux importations, en Côte d'Ivoire

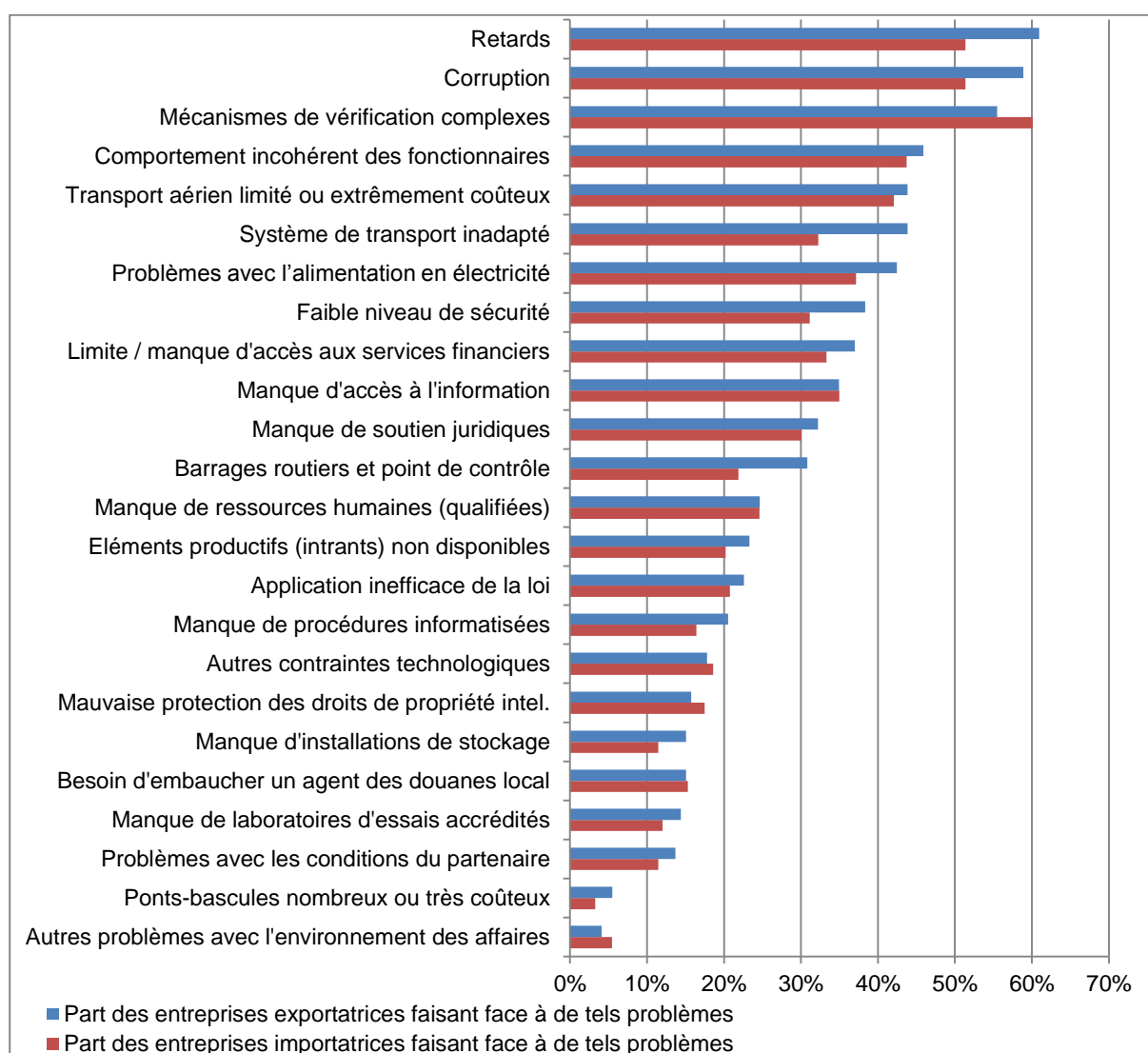


Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

6. PROBLÈMES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

La plupart des obstacles perçus par les exportateurs semblent inhérents à l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire. De nombreuses entreprises se plaignent des retards et de la complexité des mécanismes de vérification dans le pays (Figure 12). La corruption et le comportement incohérent des fonctionnaires semblent également émaner de pratiques généralisées. D'autres problèmes relatifs aux infrastructures nationales semblent également peser lourdement sur les entreprises exportatrices et importatrices. Plus du tiers d'entre elles ont rapporté que l'inadaptation du système de transport et les problèmes d'alimentation en électricité constituaient un frein à leur activité et leur développement. La politique commerciale doit faciliter la mise en œuvre et l'application des règlements étrangers et nationaux, mais ne doit pas sous-estimer l'importance d'un bon environnement des affaires.

Figure 12. Problèmes relatifs à l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire



Source : Enquête de l'ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire, 2012.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette synthèse présente les principaux résultats de l'enquête ITC sur les MNT en Côte d'Ivoire. Un rapport final est en cours d'élaboration et prendra en compte les résultats des discussions qui auront lieu lors de l'atelier de restitution qui se tiendra le 26 et 27 mars 2013 à Abidjan. Cet atelier vise à rassembler les principales agences nationales et les responsables du secteur privé afin de discuter des solutions pour éliminer les obstacles non tarifaires au commerce ivoirien. La matrice suivante apporte les premières conclusions et suggère des premières recommandations afin d'initier ce débat.

Tableau 1. Matrice de recommandations en vue d'éliminer les obstacles non tarifaires

Activité	Mesures non tarifaires et principaux obstacles	Produits / secteurs concernés	Recommandations / options politiques	Agences impliquées
Exportation	<p>1. Exigences étrangères et nationales en matière de certification des produits</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pays partenaires : manque de reconnaissance des procédures nationales; manque d'information sur les procédures étrangères ➤ Côte d'Ivoire : retard des procédures administratives, paiements informels, manque d'installation/infrastructure 	Produits agricoles (café, cacao, et produits dérivés, fruits, bois)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la qualité des produits d'exportation conformément aux exigences techniques des marchés étrangers. Encadrer et renforcer l'information des exportateurs sur les normes requises ➤ Initier les producteurs à la prise en compte de la qualité dans le processus de production et de stockage des produits ➤ Améliorer la qualité des services administratifs et simplifier les procédures d'évaluation 	Ministère de l'Agriculture ; Ministère du Commerce ; Douanes ; Administration ivoirienne
	<p>2. Règles et certificat d'origine dans la région CEDEAO</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Côte d'Ivoire : retard des procédures administratives 	<p>Produits agricoles (cacao, café, bois)</p> <p>Produits manufacturés (produits chimiques, textiles, habillement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation, sensibilisation et soutien aux entreprises dans leurs démarches d'obtention des certificats d'origine ➤ Renforcement de la coopération avec les pays CEDEAO (simplification des procédures) 	Ministère du Commerce ; Douanes
	<p>3. Restrictions quantitatives (contingents et interdiction d'importation) dans la région CEDEAO</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pays partenaires : règlements rigoureux et anticoncurrentiels 	Produits agricoles (cacao) Produits manufacturés (textiles, habillement)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement/renforcement de l'intégration régionale sur les mesures de protections quantitatives en vigueur. 	Ministère du Commerce
	<p>4. Inspection et contrôle des marchandises avant expédition</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Côte d'Ivoire : délais pour appliquer les exigences (conditions) trop courts, retards et lourdeurs administratifs 	Produits agricoles (cacao, café, fruits, graisses et huiles végétales)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement et modernisation des systèmes de contrôles ➤ Création de guichets uniques et/ou amélioration de leur fonctionnement ➤ Rationalisation et simplification des procédures administratives 	Douanes ; Ministère du Commerce ; Société Omni value

Activité	Mesures non tarifaires et principaux obstacles	Produits / secteurs concernés	Recommandations / options politiques	Agences impliquées
	5. Licences nationales à l'exportation ➤ Côte d'Ivoire : retards et lourdeurs administratifs, frais et paiements excessifs	Tous les secteurs	➤ Simplification et rationalisation des procédures nationales de délivrance des licences et permis d'exportation ➤ Création de guichets uniques et/ou amélioration de leur fonctionnement	Ministère du commerce ; Douanes ; Ministère de l'Agriculture
Importation	6. Inspections physiques et contrôles nationaux ➤ Côte d'Ivoire : nombreux guichets / contrôles / documents ; lenteur administratives ; paiements informels	Tous les secteurs	➤ Rationalisation et simplification des procédures administratives. ➤ Renforcement des capacités des établissements publics impliqués.	BIVAC ; Douanes ; Ministère du Commerce ; Office ivoirien des chargeurs
	7. Procédures d'évaluation en douane ➤ Côte d'Ivoire : procédures trop exigeantes, frais excessifs	Produits manufacturés	➤ Veiller au respect de l'accord multilatéral (OMC) sur l'évaluation en douane. ➤ Contrôler de manière indépendante les pratiques d'évaluation au niveau de la douane. ➤ Former les agents en douane et informer les entreprises sur les procédures et les règles en la matière.	Douanes
8. Problèmes relatifs à l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire : ➤ Retards, corruption, comportement incohérent des fonctionnaires, mécanismes de vérification complexes ➤ Systèmes de transports inadaptés, coûteux, insuffisants ➤ Infrastructures en électricité inefficaces			➤ Poursuivre l'amélioration du climat des affaires ; ➤ Régler la question de la fourniture en électricité par sa disponibilité et la réduction de son coût ; ➤ Lutter contre la corruption sous toutes ses formes dans les différents services de l'administration ; ➤ Améliorer et diversifier le système de transport pour une plus grande fluidité et une baisse des coûts.	Ministères chargés de l'environnement des affaires et des infrastructures économiques



Siège : ITC
54-56, rue de Montbrillant,
12 02 Genève, Suisse

Adresse postale : ITC
Palais des Nations,
1211 Genève 10, Suisse

Téléphone : +41 22 730 0111
Fax : +41 22 733 44 39
E-mail : itcreg@intracen.org
Internet : www.intracen.org



Programme d'Appui au
commerce et à l'intégration
régionale pour la Côte d'Ivoire

Avec le soutien financier de :



Le présent document a été réalisé avec la participation financière de l'Union européenne. Les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.

Contact PACIR : info@pacir.ci